



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/049

**OBJET : PROJET DE JARDIN SOLIDAIRE - MISE À
DISPOSITION DE FONCIER AU SECOURS POPULAIRE**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 mars 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

Le 23 mars de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M. FATH	BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	E	Mme PEREZ	SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	Mme SOUBELET	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. BARRÈRE
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/049

**OBJET : PROJET DE JARDIN SOLIDAIRE - MISE À
DISPOSITION DE FONCIER AU SECOURS POPULAIRE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2020/123 du 06 octobre 2020 concernant la mise en place d'une convention d'objectifs avec le Secours Populaire des Graves,

Vu la délibération n°2018/143 du 18 décembre 2018 validant la feuille de route pour le Projet Alimentaire de Territoire (PAT),

Vu la délibération n°2021/076 du 08 avril 2021 relative à la convention conclue entre la CCM et la commune de Léognan pour l'occupation temporaire d'un terrain communal destiné au relogement provisoire du Secours Populaire,

Vu la convention du 24 septembre 2021 et son avenant de prolongation relatifs à la mise à disposition à titre gratuit de locaux au bénéfice du Secours Populaire,

Considérant la proposition d'avenant à la convention annexée,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a développé sur son territoire une politique de solidarités à destination des publics rencontrant des difficultés importantes d'accès aux droits ou à l'information et de maintien en emploi.

Cette politique se matérialise notamment par le déploiement sur son territoire d'un Programme Alimentaire Territorial (PAT) qui a pour ambition de garantir l'accès à chaque habitant à une alimentation saine et durable.

Le Secours Populaire des Graves est une association reconnue d'utilité publique et affiliée à un réseau national. L'Association a pour objet d'aider les familles en difficultés, notamment par la distribution hebdomadaire de colis alimentaires et la gestion d'une boutique solidaire. Un partenariat entre la CCM et l'Association a débuté lors de la signature convention d'objectifs conclue avec l'Association par décision du 06/10/2020, puis lors du conventionnement de mise à disposition d'un local par la CCM pour permettre le déploiement des activités de l'Association. La CCM a décidé d'accentuer son soutien en mettant à disposition un jardin alimentaire et solidaire attenant à ce local.

Il est proposé aujourd'hui de signer un avenant à la convention conclue avec l'Association. Le présent avenant a pour objet de formaliser les relations entre la Communauté de Communes de Montesquieu et l'Association concernant la mise à disposition de foncier sur le site de la Maison de la Chasse (parcelle n°2005) propriété de la CCM.

Ce foncier arboré d'une surface de 260 m² clôturée, possède un portillon et se compose d'un verger comprenant 10 arbres fruitiers (2 figuiers, 2 pêchers, 2 pruniers, 2 pommiers, et 2 cerisiers) ainsi que d'un jardin alimentaire qui accueille deux haies comestibles de 80 plants (aronies, framboisiers, myrtilles).

L'ensemble de ces cultures sera implanté lors de la fête de l'arbre du 25 mars organisée par la CCM. Ces cultures sont installées, aménagées et irriguées par un système automatisé et sont la propriété de la CCM. L'Association en aura la jouissance toute au long de durée de la convention.

La mise à disposition de ce foncier doit permettre à l'Association de créer du lien social avec et grâce à ce jardin alimentaire. Ce lieu aura plusieurs fonctions :

- faire vivre des moments conviviaux organisés par l'Association pour les familles et ses bénévoles,
- organiser des activités,
- permettre en priorité aux familles et leurs enfants de cueillir des fruits comestibles,
- disposer d'un espace de détente.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/049

**OBJET : PROJET DE JARDIN SOLIDAIRE - MISE À
DISPOSITION DE FONCIER AU SECOURS POPULAIRE**


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un jardin pour le Secours Populaire,
- Prévoit les crédits au budget afférent,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 23 mars 2023



Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230323-2023_049-DE

